

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 94 (1949)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Chronique française

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE FRANÇAISE

---

### **Le budget militaire devant l'Assemblée nationale**

Du jeudi 9 juin au vendredi 24 juin 1949, l'Assemblée nationale n'a pas consacré moins de 17 séances à l'examen du budget du ministère de la défense nationale et des chapitres militaires du département de la France d'outre-mer.

Quel est le volume des crédits accordés par l'Assemblée ? 385 milliards de francs, soit 278 pour la défense nationale et 107 pour la France d'outre-mer. Là-dessus le gouvernement s'est engagé à réaliser environ 18 milliards d'abattements qu'il a l'autorisation de répartir lui-même entre les divers chapitres des deux budgets, procédure à vrai dire étrange qui supprime tout contrôle du Parlement sur les dépenses publiques. Par contre, le gouvernement va être amené à demander un crédit supplémentaire de 17 milliards pour l'Indochine...

Ce total de 384 ou 385 milliards représente-t-il donc l'effort financier de la France pour assurer sa sécurité ? Ici, deux sons de cloche : celui des communistes qui prétendent que si l'on ajoute à cette somme toutes les dépenses occasionnées pour la défense nationale et dispersées dans certains budgets civils, on parvient à une masse de 5 à 600 milliards de francs ; celui d'un député appartenant au parti du général de Gaulle qui affirme qu'en retranchant des budgets militaires les frais provoqués par la campagne d'Indochine, dépenses à vrai dire extraordinaires, ce ne sont plus que 280 milliards qui chiffreront le véritable effort français en matière de défense nationale. Aussi l'un de fulminer contre la charge écrasante mise sur les épaules des contribuables par la politique de la majorité et du gouvernement en Indochine et dans l'Europe occidentale ; l'autre de protester contre le dangereux amenuisement des crédits militaires qui ne peut amener que régression, désorganisation et impuissance.

La vérité peut-être est-elle entre les deux... 385 milliards ce sont les 19 ou 20 centièmes des 2000 milliards de francs que l'Etat français se prépare à dévorer au cours de l'année 1949 ; ce sont aussi, grâce au très important accroissement de la production française prévu pour cette année, à peine 4 % du revenu national : ce qui peut être considéré comme une charge tout à fait supportable...

Quelques points essentiels ont fait, dans l'enceinte de l'Assemblée, l'objet de vifs débats.

Certains orateurs n'ont pas manqué de critiquer la répartition des crédits et des effectifs entre les trois armées, terre, mer et air. 42 % des crédits vont en effet à l'armée de terre, 21 % à la marine, 26 % à l'aviation, le reste aux services communs. Dans le domaine des effectifs, le gouvernement a l'intention de se contenter cette année de 500 000 hommes, au lieu de 600 000 en 1948, réduction qui procurera une économie de 30 milliards de francs puisque le coût annuel moyen d'un militaire est évalué à 300 000 francs. Sur ce demi-million d'hommes, il y aura 77 000 aviateurs, 53 000 marins, 53 000 gendarmes ; et 300 000 hommes dans les troupes de terre (dont 90 000 stationnés en Afrique du Nord et 60 000 en occupation). On voit ici la prépondérance des forces terrestres dans l'armée française, nettement marquée dans le budget de 1949 ; et cela malgré les avertissements de quelques membres éminents de l'Assemblée qui ont déclaré : « Nous sommes de ceux qui croient que toute la défense nationale doit être construite autour de l'aviation ! »

Quoi d'étonnant à ce que le problème du matériel de l'armée de l'air ait provoqué lui aussi de nombreuses observations, et qu'il ait amené une mise au point du secrétaire d'Etat intéressé ? « Nous n'avons pas encore franchi le stade préparatoire qui permettra de lancer les productions en série. Il nous faut remettre en ordre nos industries aéronautiques. En attendant, nous devons, dans une trop large mesure, utiliser des avions périmés et usés... » Mille problèmes se posent en effet à l'aviation militaire française, définition des missions, choix des matériels, fabrication, infrastructure. Aussi le gouvernement a-t-il promis de proposer au Parlement dans les mois à venir un vaste programme de réorganisation de l'armée de l'air.

Côté marine de guerre, quelle politique faut-il suivre ? Achèvera-t-on le « Jean Bart », navire de ligne cuirassé dont la construction a été commencée il y a plusieurs années, pour lequel on a dépensé une quarantaine de milliards de francs et dont la mise en service coûterait environ deux milliards ? Entreprendra-t-on l'exécution du porte-avions « Clemenceau », comme le demandaient véhémentement de nombreux députés ? Non, a répondu, approuvé par la majorité de l'Assemblée, le ministre de la défense nationale. « Quelles sont les tâches fondamentales de notre marine ? Assurer les communications entre l'Afrique du Nord et les côtes méditerranéennes et aussi la ligne de communication qui, des côtes de l'Atlantique, s'en va jusqu'en Afrique centrale... Il faut donc que nous ayons des escorteurs rapides, des sous-marins et une aviation aéro-navale qui, basée sur les côtes, permette une défense efficace... » D'où, le vote d'un programme modeste prévoyant la construction de 3 escorteurs et de 2 sous-marins... et le renoncement provisoire à toute création d'une grande marine « impériale » française. Ce qui a été vivement ressenti par une partie de l'opinion qui dénonce « le désastre naval du Palais-Bourbon ! »

L'affaire d'Indochine, évoquée à tout propos par les communistes, a maintes fois passionné le débat, l'extrême-gauche de l'Assemblée enjoignant le gouvernement de faire cesser immédiatement la « guerre contre le Viet-Nam », les autres partis au contraire étant soucieux de fournir aux combattants d'Indochine tous les moyens nécessaires à leur dure mission. Les événements, ici, n'ont pas permis d'opérer les réductions d'effectifs qui avaient été envisagées. De 95 000, ceux-ci passeront à 125 000 hommes, dont quelques milliers sont laissés à la charge du budget indochinois, qui devra en outre entretenir la totalité des unités supplétives employées sur place. Au total ce sont 170 000 hommes des forces terrestres, presque exclusivement militaires de carrière, qui vont dépendre en 1949 du budget de la France d'outre-mer. Celui-ci présente, au contraire du budget métropolitain, le caractère d'un « budget d'effectifs » ; aussi le chiffre de 80 milliards de francs initialement prévu a du être remplacé par celui de 107 milliards.

Il appartenait au président Ramadier, ministre responsable, de définir devant les membres de l'Assemblée les grandes lignes du budget militaire français de 1949.

« Le gouvernement tient pour essentiel que le budget de la défense nationale reste exactement dans les limites de nos ressources financières. La défense nationale n'est pas aujourd'hui strictement limitée aux formes extérieures d'un front. En temps de guerre, et même en temps de paix, elle est partout : elle est dans l'état de l'économie ; l'équilibre économique en est un des éléments essentiels.

... Il faut donc, dans l'organisation de notre défense, faire perpétuellement des choix, concentrer les efforts sur le plus petit nombre de points, afin que ces efforts deviennent efficaces. C'est sur le personnel qu'ont porté les réductions. Nous avons pu ainsi maintenir les dépenses de matériel ; car c'est sur le matériel que doit porter notre effort essentiel.

... L'année 1949 et l'année 1950 seront celles où les prototypes pour l'armée de terre et pour l'armée de l'air arriveront à leur point de maturité. C'est pourquoi notre budget a nécessairement le caractère d'un budget de transition entre la période où l'on a essayé de regrouper le matériel que l'on avait, et de faire avec lui, vaille que vaille, une armée et la période qui commencera sans doute l'an prochain, où les réalisations deviendront possibles.

.... Cependant l'évolution qui s'est accomplie depuis deux ans s'est traduite dans les missions que nous avons assignées à l'armée. Le pacte Atlantique n'est encore qu'un traité dont la ratification n'a pas eu lieu. C'est dans le cadre de Bruxelles que nous sommes placés aujourd'hui. La tâche de la France dans la coalition, c'est la défense vers l'est, défense terrestre et aérienne, dans laquelle, incontestablement, elle doit jouer le rôle fondamental. »

Georges MAREY.